

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi 21 février, à dix heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier PIEDNOËL, Adjoint au Maire.

Présents : L. CIRETTE, A. FABRE, A. FRERET, B. HADJ-DAHMANE, P. HARNIST, S. HILLAIRE, T. JIMONET, S. MOREL, D. PIEDNOËL, M. TOURNE.

Absents excusés : P. AUBINAIS, O. FERQUIN, F. FILLÂTRE, C. PENEL, P. THIRIET

Pouvoir de : P. AUBINAIS à T. JIMONET

Formant la majorité des membres en exercice - **Secrétaire de séance** : D. PIEDNOËL

M. PIEDNOËL demande aux élus d'ajouter une question à l'ordre du jour :

Point n°8 : BUDGET-Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget-Modification – Ok à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 Janvier 2014
- 2) **BUDGET** - Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 3) **ÉCOLE** – Réforme des rythmes scolaires – Organisation du Mercredi
- 4) **PERSONNEL COMMUNAL** – Renouvellement de l'adhésion au service de visite médicale du Centre de Gestion.
- 5) **Communauté d'Agglomération Seine Eure**– Convention petits aménagements de voirie.
- 6) **CONTOURNEMENT EST DE ROUEN** - Adhésion à l'association des Communes pour un contournement Est soutenable (ACCES)
- 7) **PROJET ECO-LOGIS** – Subvention
- 8) **BUDGET** – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget - Modification
- 9) Informations et questions diverses.

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 Janvier 2014

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

2 – BUDGET – Ouverture d'une ligne de trésorerie.

Selon le principe de précaution, l'ouverture d'une ligne de trésorerie est contractée dans l'attente de subventions et la Commune aura la possibilité d'utiliser le montant strictement nécessaire au besoin.

Monsieur PIEDNOËL présente au conseil municipal l'offre choisie et demande à l'Assemblée de valider ce choix.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance en tous ces termes du projet de contrat, établis par l'établissement bancaire choisi et **après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE**

Principales caractéristiques du contrat d'ouverture de ligne de trésorerie

La Commune de POSES contracte auprès du Crédit Agricole, un contrat d'ouverture de ligne de trésorerie, d'un montant maximum de 50 000€ (cinquante mille euros), qui permet de mobiliser ces fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie, dont les caractéristiques sont les suivantes.

Collectivité	COMMUNE DE POSES
Réf proposition	N° 42 21 du 17/02/2014
Montant en €	50 000 €
Objet	Ligne de trésorerie annuelle
Échéance de la ligne	1 an à partir de la signature du contrat
+ Marge	1.600%
Soit, sur la base de l'index du mois M-1	Janvier 2014
Valeur de l'index du mois M-1	0.2240%
Taux d'intérêts calculés sur cette base	1.824%
Méthode de calcul des intérêts	Jours exacts/360
Montant minimum des tirages (Euros)	15 000€
Mobilisation des fonds	Demande de déblocage transmise par télécopie
Remise des fonds	Trésorerie de Val de Reuil
Remboursement partiel selon modalités suivantes	Décompte des intérêts jusqu'à la date effective de réception des fonds
Caractéristiques de la ligne de trésorerie	Ligne de crédit « revolving » (possibilité de tirage, même après remboursement anticipé partiel ou total, dans la limite de la ligne autorisée)
Paiement des intérêts	Intérêts décomptés et capitalisés mensuellement, avec paiement à chaque fin de trimestre civil et ce jusque l'échéance de la ligne.
Commission de réservation	0.15% soit un montant de 75€
Frais de dossier	150€
Montant total des commissions et frais, appelé à la mise en place de la ligne	225€

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Monsieur PIEDNOËL Didier, Adjoint au Maire de Poses, **EST AUTORISÉ** à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et **EST HABILITÉ** à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

3 – ÉCOLE – Réforme des rythmes scolaires – Organisation du Mercredi

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, Monsieur PIEDNOËL rappelle au conseil municipal les horaires de l'école à la rentrée de Septembre 2014,

Septembre 2014	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Classe	08H45-11H45	08H45-11H45	08H45-11H45	08H45-11H45	08H45-11H45
Classe	13H30-15H45	13H30-15H45		13H30-15H45	13H30-15H45

Au vu des différentes réunions, des retours des questionnaires, et des échanges lors de la Commission Scolaire, il propose qu'un service de cantine et d'accueil en centre de loisirs soit instauré le mercredi, afin que les enfants des parents qui travaillent tous les deux puissent continuer à fréquenter l'école et d'étendre les horaires du périscolaire le soir.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'instaurer un service de garderie le mercredi matin, un service de cantine le mercredi midi et d'ouvrir le centre de loisirs le Mercredi après-midi à compter de la rentrée 2014,
- D'étendre les horaires du périscolaire pour les activités péri éducatives

Selon les horaires suivants :

Septembre 2014	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie	07H30-08H45	07H30-08H45	07H30-08H45	07H30-08H45	07H30-08H45
Classe	08H45-11H45	08H45-11H45	08H45-11H45	08H45-11H45	08H45-11H45
Cantine	11H45-13H30	11H45-13H30	11H45-13H30	11H45-13H30	11H45-13H30
Classe	13H30-15H45	13H30-15H45	Centre de loisirs : 13H30-18h30	13H30-15H45	13H30-15H45
APE Activités Péri-éducatives (Municipalité)	15h45-16H30	15h45-16H30		15h45-16H30	15h45-16H30
Périscolaire	16H30-18H30	16H30-18H30		16H30-18H30	16H30-18H30

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure.

FERMETURE CLASSE : M. PIEDNOËL explique qu'une délégation a été reçue à Évreux par le Directeur d'Académie pour tenter d'éviter la fermeture d'une classe à la rentrée 2014. Les parents pourront inscrire en maternelle les enfants nés avant le 01/09/2012, puisqu'il seront désormais comptés dans les effectifs. La réponse sera connue début avril.

4 – PERSONNEL COMMUNAL – Renouvellement de l'adhésion au service de visite médicale du Centre de Gestion

Monsieur PIEDNOËL explique au conseil municipal qu'il convient de renouveler pour 3 ans l'adhésion au service de visite médicale pour les employés communaux, avec le Centre de Gestion de l'Eure.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DÉCIDE** de renouveler l'adhésion au service de visite médicale du Centre de Gestion de l'Eure, **AUTORISE** Monsieur PIEDNOËL, Adjoint au Maire à signer la convention d'affiliation au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Eure.

5 – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE EURE – Convention petits aménagements de voirie

M. PIEDNOËL informe le conseil municipal que par délibération du 20 décembre 2012, le conseil communautaire a arrêté les modalités de financement et de réalisation de petits aménagements sur la voirie communale pour un montant de 20 000 € maximum.

Il convient de signer une convention avec la communauté d'agglomération Seine Eure afin de déterminer les modalités techniques et financière relative à la co-maitrise d'ouvrage entre la commune et la communauté d'agglomération Seine Eure, en vue de réaliser ces travaux de petits aménagements sur voirie communale.

Le conseil municipal ayant entendu le rapporteur et délibéré, à l'unanimité, **VU** la délibération du conseil communautaire n° 12.345 du 20 décembre 2012 reconduisant le dispositif, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de petits aménagements sur la voirie communale avec la communauté d'agglomération Seine Eure.

6 – CONTOURNEMENT EST DE ROUEN – Adhésion à l'association des communes pour un contournement Est soutenable (ACCES)

M. PIEDNOËL expose aux membres du conseil municipal que,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'association dont le siège social est fixé à la Mairie des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen Place du 19 mars 1962 76520 Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen et qui a pour objet :

- de promouvoir un projet de contournement Est soutenable, prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire, de développement économique, de santé, d'environnement et de qualité de vie des communes concernées et de leurs habitants.
- d'être l'interlocutrice des pouvoirs publics : État, Région, Conseils Généraux, Communautés d'Agglomération pour participer aux concertations et débats publics réglementaires prévus pour un tel projet.
- d'assurer la prise en compte des intérêts des communes concernées et de leurs habitants pour définir un tracé qui soit accepté sur la base du consensus le plus large possible et tienne compte de l'avis des communes concernées.

CONSIDÉRANT que le tracé du projet de contournement Est de Rouen retenue par les services de l'État va à l'encontre du développement communal notamment sur le plan industriel, de l'habitat et de l'environnement.

CONSIDÉRANT que l'avis des communes et des collectivités n'a pas été respecté.

CONSIDÉRANT que le nouveau tracé retenu n'a pas fait l'objet d'un débat public qui aurait permis aux habitants de la commune d'exprimer leurs avis.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préserver la santé et le cadre de vie des habitants de la commune.

CONSIDÉRANT qu'il découle de ce qui précède que la qualité et l'intérêt de l'activité de l'association au plan communal est vérifiée,

CONSIDÉRANT que l'A.C.C.E.S pour mener son action doit disposer de moyens financiers,

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale de l'A.C.C.E.S a déterminé une cotisation des communes membres, calculée sur le barème suivant :

- 0,10 centimes par habitant pour les communes de la strate démographique supérieure à 20.000 habitants
- 0,20 centimes par habitant pour les communes de la strate démographique dans l'intervalle 5.000 à 20.000 habitants
- 0,30 centimes par habitant pour les communes de la strate démographique inférieure à 5.000 habitants

CONSIDÉRANT que selon les statuts de l'association chaque commune membre est représentée par un élu et qu'il convient donc de le désigner,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur M. PIEDNOËL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** d'adhérer l'Association des Communes pour un Contournement Est Soutenable (A.C.C.E.S) et de verser la cotisation statutaire annuelle correspondante s'élevant pour 2013 à la somme 349.50€ ;
- **PRÉCISE** que cette adhésion n'entraînera pas d'immixtion dans la vie de l'association autre que celle reconnue à tout adhérent ;
- **DÉCIDE** que M. PIEDNOËL représentera la commune de POSES au sein de l'association
- **DÉCIDE** que les crédits seront imputés sur le budget de la Ville
- **AUTORISE** M. le maire ou son représentant à signer toute pièce qui sera suite ou conséquence de la présente délibération.

7 – PROJET ECO-LOGIS - Subvention

M. PIEDNOËL expose aux membres du conseil municipal le projet éco-logis de Chloé DELEFORGE et Olivier MISTIENO,

Chloé Deleforge, 26 ans, posienne, est une jeune réalisatrice de documentaires, et travaille actuellement dans une association d'éducation populaire parisienne qui forme à l'audiovisuel.

Olivier Mistieno, 26 ans, a suivi une année de formation de charpentier chez les Compagnons du Devoir. Ils créent l'Association « Le porte-bagages ».

Leur projet : un voyage autour du monde, à la rencontre d'auto-constructeurs. Aventure de deux ans qui les mènera sur les cinq continents, dans 30 pays, qu'ils parcourront en bus, stop, bateau, train, en évitant au maximum de prendre l'avion. À travers ce voyage, ils souhaitent :

- montrer que la planète offre des matériaux peu coûteux, que l'inventivité humaine peut transformer de manière intelligente pour construire son habitat.
- apprendre et transmettre des manières plus durables et économiques de construire son habitat
- témoigner de la solidarité et de la bienveillance des hommes et femmes en voyageant de manière alternative (stop, échange de services, accueil chez l'habitant...)

Pour réaliser ce projet, ils participeront bénévolement à des chantiers de construction écologique en échange du gîte et du couvert. Ils réaliseront des reportages et portraits vidéo des auto-constructeurs et diffuseront certains extraits sur leur site internet, avant de réaliser un web-documentaire au retour.

M. PIEDNOËL propose participer à ce projet en versant une subvention. M. JIMONET met l'accent sur l'aspect financier, en expliquant que le budget réservé aux subventions pour les associations est limité chaque année et qu'il convient d'être prudent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité LE CONSEIL MUNICIPAL, **DÉCIDE** de verser une subvention de 200€ et **AUTORISE** M. le maire ou son représentant à signer une convention avec l'association « Le porte-bagages ».

8 – BUDGET – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget - Modification

Préalablement au vote du budget primitif 2014, la commune ne peut engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2013.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1er trimestre 2013, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2013.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

À savoir : Dépenses d'investissement 2013 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») : 313 900.40€ -25% représentant 78 475€.

La délibération n° I2014-03A est erronée. Il vous est proposé de valider les sommes ci-dessous

Opération 169 - École	Article 2135 :	1 500.00 €
Opération 212 – Achats matériels	Article 2158 :	1 500.00 €
Opération 214 – Petits aménagements de voirie	Article 2128 :	2 500.00 €
Opération 220 – Réfection Ruelles	Article 2128 :	19 500.00 €
Opération 236 – Logements communaux	Article 2135 :	20 000.00 €
Opération 242 – Commerce. Licence IV	Article 2188 :	4 700.00 €
	TOTAL	49 700.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2014 dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2014, ANNULE la délibération n°I2014-03A.

9 – Informations et questions diverses

- Dates à retenir**

21 Février	14h00	Carnaval des enfants "LES MÉTIERS"	École	POSES
22 Février	14h00	Crêpes	Les anciens travailleurs	Nivernais
22 Février	17h00	Assemblée Générale	Batellerie	Salle Marcel Niquet
15 mars	17H30	Assemblée Générale	Comité des Fêtes	Nivernais
20 Mars	09h00	Concours Koala & Kangourou pour les classes du CP au CM2	École	École
23 Mars	8h-18h	Élections Municipales 1er tour	Mairie	Mairie
23 Mars	13H30	Concours de Belote	Les anciens travailleurs	Nivernais
29 Mars	20H15	Conférence POSES durant la guerre 39-45	Ass. La Batellerie	Nivernais
30 Mars	8h-18h	Élections municipales 2ème tour	Mairie	Mairie
13 Avril	12h30	Buffet campagnard des Anciens	Les anciens travailleurs	Salle Marcel Niquet
14 Avril		Ramassage des encombrants	CASE	POSES
3 et 4 mai	6h	Foire à tout	comité des fêtes	place de la République
8 Mai	11h30	Cérémonie	mairie	cimetière
17 Mai		Bourse aux vêtements	comité des fêtes	Nivernais
24 Mai	15H00	Fête des Mères	Les anciens travailleurs	Marcel Niquet
25 Mai	8h-18h	Élections Européennes	Mairie	mairie
1er Juin		Fête de la peinture	Mme RATEL	Bord de Seine
28 Juin		Foire à tout, Pétanque, Feu de la Saint Jean	Comité des Fêtes	Rue des Écoles
13 Juillet		Défilé nautique, bal, fête nationale	comité des fêtes mairie	place de la République
14 Juillet		Cérémonie		Cimetière - PI République
6 Septembre		Foire à Tout	Comité des Fêtes	Place de la République
21 Septembre	14H00	Vente du Club	Les anciens travailleurs	Nivernais
27 Septembre	Matin	Opération Berges Saines	Mairie	Bord de Seine
8 octobre		Ramassage des encombrants	CASE	POSES
19 Octobre	12h30	Choucroute	Les anciens travailleurs	Auberge du Halage
25 Octobre		Concours de Dominos	Comité des Fêtes	Foyer du Nivernais

À 20 heures 30, constatant que l'ordre du jour du jour est épuisé, la séance est levée,

Didier PIEDNOËL, Adjoint au Maire